



SPIP 75 – ALIP MA DE PARIS LA SANTE

Jeudi 25 septembre 2025

COMPTE-RENDU DE VISITE

Une délégation de **FO Justice** s'est rendue au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la maison d'arrêt de Paris La Santé le jeudi 25 septembre 2025.

PERSONNES PRÉSENTES POUR LA DÉLÉGATION FO JUSTICE :

- Représentant cadre pour les DPIP
- Représentant PA
- Représentant CPIP
- Représentant PS

Ce compte rendu a été rédigé à la suite des observations effectuées et des témoignages recueillis auprès de l'ensemble des personnes rencontrées lors de notre visite.

LOCAUX :

Après quatre années de rénovation, la maison d'arrêt de Paris La Santé a été inaugurée à nouveau en janvier 2019. Malheureusement, quelques infiltrations d'eau ont déjà été constatées, entraînant la fermeture d'un box d'entretien.

OCCUPATION :

- 650 places théoriques pour la maison d'arrêt, avec 1213 places occupées, soit un taux d'occupation de 187 %.
- 100 places théoriques pour le quartier de semi-liberté, avec 134 places occupées, soit un taux d'occupation de 134 %.

POINT RH :

- DPIP : 1, et une DPIP MLRV intervient 2 à 3 fois par semaine sur PLS
- Personnel administratif : 2, ainsi qu'un réserviste
- CPIP : 18, dont 2 affectés au QPR
- Assistante de service social : 1
- Binôme de soutien : 1

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES DÉTENUES :

- Une moyenne de 80 à 90 personnes détenues par CPIP (déclaratif)
- 3 CAP par mois (2 pour la maison d'arrêt et 1 pour la semi-liberté)

POINTS À METTRE EN AVANT :

- Bonne ambiance de travail.

- Bonnes conditions de travail, bien qu'il existe un bémol concernant le secteur des arrivants.
- Équipe soudée et motivée.
- Mise en place d'actions collectives.
- Au jour de notre visite, les CPIP bénéficiaient de 2 jours de télétravail (pour rappel, la note ministérielle autorise désormais jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine).

PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES :

- Absence fréquente de bureau d'entretien pour les CPIP afin de recevoir les arrivants, cet espace étant attribué à l'AFPA. De plus, aucun ordinateur n'est mis à disposition. Par conséquent, il arrive que les CPIP réalisent leurs entretiens dans la salle d'attente, ce qui n'est pas acceptable ni pour les collègues ni pour les personnes détenues.
- Les dossiers affectés sont souvent incomplets : jugements manquants, absence de notices individuelles.
- Turn-over important au sein de l'équipe, à l'instar de la majorité des établissements et services d'Île-de-France.
- Management « descendant » : manque de considération et de prise en compte de la parole des collègues, qui se sentent souvent « muselés » et trop conciliants.
- Absence de mobilité interne.
- Charge mentale importante : les organigrammes de référence préconisent 60 dossiers par CPIP pour garantir un travail de qualité et préserver la santé de nos collègues. Nous constatons, lors de nos déplacements sur le terrain, que pour pouvoir se sortir la tête de l'eau, mener à bien leurs missions, rentrer à des heures décentes chez eux... de nombreux collègues travaillent chez eux le week-end !!!

REMERCIEMENTS :

Nous remercions les collègues présents pour leurs échanges constructifs et riches.

FO Justice reste pleinement mobilisé pour défendre les droits des agents et améliorer leurs conditions de travail.